

## **Le calendrier républicain et son application à Saint-Antonin**

*(à l'occasion du Bicentenaire)*

par Georges JULIEN

### **1. – ELABORATION DU CALENDRIER REPUBLICAIN**

Lors de sa première séance officielle du 21 septembre 1792, la Convention Nationale adopte à l'unanimité, et au bruit des plus vifs applaudissements ajoute le procès-verbal, la proposition de l'abbé Grégoire (1) formulée en ces termes : « La Convention Nationale décrète que la royauté est abolie en France ». Le lendemain, 22 septembre, les mêmes députés décident que « Tous les actes publics seront désormais datés de l'an un de la République Française » proclamant ainsi, de fait, la République et instituant une ère nouvelle, celle de l'égalité et de la Souveraineté du peuple.

Les événements tragiques qui vont se précipiter au cours des mois suivants – exécution du roi, insurrection vendéenne, trahison de Dumouriez et revers militaires, épuration girondine, exécution de Marie-Antoinette, menées contre-révolutionnaires... – exaspèrent les passions et suscitent de la part des gouvernants des mesures radicales d'abolition de tout ce qui rappelle l'ancien régime, celui de « la tyrannie, du fanatisme et de la superstition ».

Alors apparaîtra la nécessité de créer un nouveau calendrier adapté à l'ère nouvelle, établi sur des bases scientifiques, que le Comité d'Instruction publique a mandat d'élaborer. La commission qu'il désigne à cet effet est présidée par Charles Romme, député du Puy-de-Dôme, protestant et mathématicien distingué. Elle compte parmi ses membres, des personnalités aussi célèbres et qualifiées que l'astronome Laplace et le mathémati-

---

(1) Evêque constitutionnel et député de Blois, il fit aussi voter l'abolition de l'esclavage.

cien Monge. Y figure aussi le remuant député de Paris, Fabre d'Eglantine, auteur de l'originale et poétique terminologie du calendrier républicain (2)

C'est le 5 octobre 1793 que Romme soumet le projet de nouveau calendrier des Français que, pour sa part, il aurait préféré appeler « Annuaire des Français », le mot calendrier évoquant fâcheusement les Calendes d'une ère abolie.

Les cinq premiers articles sont adoptés sans discussion, le seul premier article trahissant déjà l'esprit scientifique qui a présidé à l'élaboration du projet et en a dicté la rédaction. Ainsi on peut lire :

« Art. I.– L'ère des Français compte de la fondation de la République qui a eu lieu le 22 septembre 1792, de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'observatoire de Paris ».

Les articles suivants précisent la fixation du début de chaque année au jour de l'équinoxe, l'abolition de l'ère vulgaire pour les actes civils. L'article VI concerne la division de l'année en douze mois égaux de trente jours chacun, divisés eux-mêmes en trois décades de dix jours, avec, en fin d'année, cinq jours complémentaires – épagomènes – pour faire le compte de 365. Cette intrusion du système décimal, déjà adopté en août pour les poids et mesures, suscite des réticences et des oppositions des traditionalistes. Mais il est accepté en fin de compte.

On en vient ensuite à l'examen des noms à attribuer aux jours, aux décades et aux mois, l'unanimité s'étant faite pour rejeter les noms des saints, « squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome », dira Fabre d'Eglantine. Romme propose d'user de dénominations morales ou civiques. On semble séduit tout d'abord et on demande un exemple.

– Le premier jour du mois sera le jour des époux, avance Romme.

– Mais tous les jours sont les jours des époux, objecte le député Abille qui se fait applaudir.

Il est facile, à un autre intervenant, de démontrer le danger de ridicule que présente l'emploi de ces dénominations morales, ce qui détermine l'assemblée à se prononcer pour une dénomination ordinale des jours, des mois et des années malgré l'intervention de Fabre d'Eglantine qui propose de donner à chaque jour le « nom des plantes

---

(2) Philippe Fabre dit d'Eglantine. Il s'était ainsi surnommé pour rappeler l'Eglantine d'or qu'il aurait remportée aux Jeux Floraux de Toulouse. Il est aussi l'auteur de la chanson populaire bien connue : « Il pleut, il pleut, bergère.. »

que produit la Nature et des animaux utiles ». Le calendrier serait à la fois un jardin botanique et une ménagerie ! L'assemblée maintient sa décision et, le surlendemain, au lieu du 7 octobre, la Gazette Nationale ou Moniteur Universel – journal officiel de l'époque – porte la date suivante : « 16<sup>me</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République ». Le nouveau calendrier semble ainsi définitivement adopté. Cette sèche numérotation ne peut convenir au poète-musicien Fabre d'Eglantine qui obtiendra, on ignore comment, un nouvel examen et la modification du projet déjà adopté, modification qu'il présente, au nom de la commission du calendrier, à la séance du 24 octobre 1793 de la Convention. Dans un rapport-fleuve, il expose en détail et avec longs justificatifs, les nouvelles dénominations proposées par la commission. Écoutons-le :

« ... L'idée première qui nous a servi de base est de consacrer, par le calendrier, le système agricole... Nous avons imaginé de donner à chacun des mois de l'année un nom caractéristique qui exprimât la température qui lui est propre, le genre de productions actuelles de la terre et qui, tout à la fois, fît sentir le genre de saison où il se trouve dans les quatre dont se compose l'année.

« Ce dernier effet est produit par quatre désinences affectées chacune à trois mois consécutifs et produisant quatre sons dont chacun indique à l'oreille la saison à laquelle il est appliqué... Les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne, ceux de l'hiver un son lourd et une mesure longue, ceux du printemps un son gai et une mesure brève, ceux de l'été un son sonore et une mesure large ».

Il explique ensuite la source étymologique des noms des mois, (de vendémiaire à fructidor), énonce les nouveaux noms donnés aux jours de chaque décade (du primidi au décadi) et propose d'assigner à chacun de ceux-ci, au lieu d'un « prétendu saint », l'un des objets qui sont les « utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs... » (3)

Ce long rapport, approuvé par la Convention, séance tenante, fut daté du Tridi, 3 brumaire, an II de la République : c'était le jour de la Poire et le 24 octobre de l'ère vulgaire. Le Comité d'Instruction publique fut chargé de mettre au point le décret d'application de l'Annuaire des Français ou Calendrier Républicain. Cinq jours après, sans attendre la promulgation du décret, la Gazette Nationale, adoptant le nouveau

---

(3) Voir en hors-texte, à titre d'exemple, ce qu'aurait été le calendrier de l'an CCII de l'ère républicaine. Par souci de clarté, seuls ont été inscrits : le nom du premier jour, ceux des quitidi et des décadi de chaque mois.

mode de datation, portait la date du « Octodi, 1<sup>ère</sup> décade de Brumaire, l'an II de la République Française Une et Indivisible ». On était le 29 octobre 1793.

Un mois encore sera nécessaire pour la mise au point définitive sanctionnée par le décret du 4 frimaire an II (24 novembre) portant instructions et modalités d'application du Calendrier Républicain, seule référence désormais pour la datation des actes publics. La division décimale était étendue au jour qui compterait, désormais, 10 heures de 100 minutes, la minute décimale de 100 secondes, elles-mêmes subdivisées en 10, 100, 1000 parties selon les besoins. On laissait le soin « au génie des artistes » de réaliser, pour le 1<sup>er</sup> vendémiaire de l'an III, les graduations décimales des cadrans des horloges publiques.

Le XVI<sup>e</sup> et dernier article du décret instituait la Franciade, période de quatre ans, à l'issue de laquelle, le 6<sup>ème</sup> jour complémentaire des années « sextiles », serait organisée la fête commémorative de la Révolution et de la fondation de la République : « les belles actions y seront proclamées et récompensées d'une manière digne de la Patrie qu'elles honorent » précisent les instructions qui accompagnaient le Calendrier Républicain (4).

## **2. – L'APPLICATION DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN A SAINT-ANTONIN**

Les étapes de l'élaboration du nouveau calendrier avaient été suivies, dans le pays, avec un intérêt certain puisque de nombreuses municipalités l'avaient adopté avant même la promulgation du décret du 4 frimaire. Ainsi, pour notre commune, deux jours avant cette promulgation, le 22 novembre 1793, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal commence par ces mots : « le duodi 2 Frimaire an II... ». Au cours de cette même séance est fixée la fréquence des réunions de la municipalité qui auront lieu deux fois par décade, le quintidi et le décadi.

Cet empressement des officiers municipaux à prévenir l'exécution des lois est la manifestation d'un nouvel état d'esprit, républicain et anticlérical, qu'encouragent la vigilance de la Société Populaire et le comportement de certains ecclésiastiques. Ce même jour, en effet, au cours de cette même séance, se présentent devant les officiers municipaux Jean-Louis Amans Delrieu et Jean-Marie Cassaing, ex-chanoines prébendés du chapitre de la ville. Ils viennent spontanément, suivant ainsi l'exemple donné par quelques évêques,

---

(4) Documentation tirée de la Gazette Nationale ou Moniteur Universel dont la collection des numéros de la période révolutionnaire a été conservée dans nos archives sous forme de deux grands registres in-folio reliés certainement à l'occasion du Centenaire en 1889.

remettre leurs lettres de prêtrise et déclarer « leur renonciation à l'exercice d'aucune fonction sacerdotale, en vrais républicains... ! ». La déchristianisation est en marche. Trois semaines auparavant, le 1<sup>er</sup> novembre, le conseil municipal, faisant sienne la proposition de la Société Populaire, avait adopté à l'unanimité « le nom de LIBREVAL... à la place de celui, Saint-Antonin, que porte actuellement la présente ville et commune, comme le nouveau nom étant analogue à l'énergie républicaine dont les citoyens de l'endroit sont animés depuis le commencement de la Révolution et attendu que l'ancien est inconvenant, superstitieux ou, du moins, insignifiant » (5). Ce nouveau nom, après accord du pouvoir central, sera officiellement employé à partir du 9 germinal an II (20 mars 1794) jusqu'au 10 germinal an III, tout juste pendant une année au bout de laquelle notre commune reprendra son nom chrétien.

« L'énergie républicaine dont sont animés les citoyens », va trouver à s'exprimer, de manière plus individuelle, lors de l'attribution des prénoms aux nouveau-nés. Jusque là, selon un usage séculaire, on leur donnait, en général, le prénom du parrain ou de la marraine qui les présentaient au baptême. C'était toujours le nom d'un saint ou d'une sainte du calendrier grégorien. Quand on feuillette le registre des naissances de l'an II (1793/94), on voit apparaître, le 7 novembre 1793, deux prénoms inédits. Ce jour-là, en effet, sont enregistrées les naissances de Baptiste, **Patriote**, fils du cordonnier Delmas, et de Louis, **Républicain**, fils de Pautal, cultivateur aux Amourouses. Quelques pages plus loin, conjuguant ces deux vertus civiques au goût du jour, Barthélémy Penavaire, de la place de l'Horloge, déclare sa fille nouveau-née sous les prénoms de Marie, **Patriote, Républicaine**. Comme on le voit, le prénom chrétien garde la première place mais très vite la référence aux noms de saints va disparaître. Elle est devenue suspecte sinon illicite à Saint-Antonin.

Le choix entre Patriote et Républicain étant fort limité, même si on les associe, il devient nécessaire de puiser à une source plus riche. C'est Jean-François Bole, membre de la municipalité en qualité de notable (6), qui ouvre la voie nouvelle. Le 12 ventôse (2 mars 1794), il se présente à l'officier de l'état civil, Jean-Baptiste Sol, et déclare que « Anne, Jeanne Bromet, son épouse, est accouchée hier onze du présent mois de Ventôse, à onze heures du matin, à Saint-Antonin, dans son domicile rue Droite, d'une enfant femelle qu'il m'a présentée

(5) Archives communales : registres des délibérations D 10/2.

(6) Bole est un de ces représentants de la bourgeoisie saint-antoninoise qui ont tiré grand profit de la Révolution. Avocat, il avait, sous l'ancien régime, occupé les fonctions de maire puis juge royal et capitaine châtelain. En 1791, alors qu'il était membre du directoire du district de Villefranche, il s'était rendu acquéreur de l'ex-couvent de Costejean pour la somme de 20.000 livres

et à laquelle il a donné le prénom de **Narcisse, Républicaine**. Narcisse était le nom affecté, par le Calendrier Républicain, au 11 Ventôse, jour de la naissance de l'enfant ». Quelques jours plus tard, le 29 ventôse, l'exercice public des cultes est interdit. Les églises sont transformées en Temples de la Raison, plus tard de l'Eternel. Les 17 ecclésiastiques de la commune, encore en fonction, doivent remettre leurs lettres de prêtrise et renoncer à toutes fonctions sacerdotales comme l'avaient déjà fait leurs confrères Delrieu et Cassaing (7). Le ministre protestant Nogaret est soumis à la même abdication. Parmi ces prêtres, sept contracteront mariage dans les mois de germinal et floréal suivants, notamment Georges Lasausse ex-prieur claustral du chapitre et curé de la paroisse.

Dès lors plus de baptêmes religieux. Le calendrier républicain est la seule référence pour l'appellation des nouveau-nés. Les parents n'ont que l'embarras du choix entre les 288 noms de fleurs, légumes et minéraux que produit la nature, et qui marquent les jours ordinaires, les 36 noms d'outils affectés aux jours de décadi et les 36 noms d'animaux utiles assignés aux quintidis. Alors commence, sur le registre des naissances de l'an II, la longue liste des prénoms botaniques, minéralogiques ou zoologiques dont seront dotés les petits saint-Antoninois depuis le 12 ventôse, avec Narcisse Bole, jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal de l'an III avec les deux jumeaux Tabarly de Girbelle appelés **Primevère** et **Platane**. Au total 186 enfants, parés ou affligés d'un prénom original, sur une période d'une année à peu près. (Ce nombre important de naissances, comparé à l'actuel, illustre le déclin démographique de notre commune depuis cette époque ).(8)

Au début de cette période un seul prénom figure à l'état-civil : celui correspondant au jour de la naissance ou de l'inscription. On constate, cependant, quelques exceptions à cette règle afin d'éviter, sans doute, l'emploi d'un prénom malsonnant. Ainsi aucun des quatre enfants enregistrés le 5 ventôse n'a été prénommé Bouc, animal du jour.

Au fil des semaines, la mode vient de choisir deux prénoms, l'un tiré du calendrier républicain, l'autre étant le patronyme d'un homme illustre, Charme **Tell** Nonorgues - ou d'un héros de l'Antiquité comme Alisier **Léonidas** Roussennac, ou encore d'un héros de la République comme Origan **Barra** Thouron et Abricot **Viala** Laurens en mémoire des deux jeunes volontaires tombés sous les balles des Vendéens et des Royalistes.

---

7). - Les habitants de notre commune avaient accueilli le nouveau régime avec faveur et la quasi totalité des ecclésiastiques avaient prêté le serment et étaient, de ce fait, devenus fonctionnaires. Seuls cinq d'entre eux s'étaient déclarés réfractaires.

(8). - Statistiques établies par Christine WEBER, stagiaire aux Archives, grâce à qui nous avons pu présenter la très complète exposition du bicentenaire de la Révolution en Juin/Juillet 1989.



Il est aussi des appellations surprenantes qui donnent à penser que les parents, déroutés par la nouveauté ou incapables, parce que illettrés, de déchiffrer la liste du calendrier, laissaient toute latitude de choix à l'officier d'état civil ou au secrétaire de mairie. Comment expliquer autrement des dénominations telles que **Mutius Scævola Noyer**, ou **Anacharsis Hoyau**, ou **Térence Thlaspy**, ou **Raifort Epaminondas**, ou encore **Raiponce Zaïre**, tous prénoms octroyés à des enfants de famille modeste qui, ne s'exprimant qu'en langue d'oc, ignoraient tout des lettres classiques aussi bien que le nom français de plantes comme le raifort, la raiponce ou le thlaspy !

On imagine mal, en outre, l'utilisation pratique et quotidienne de pareils prénoms au sein de la famille. Comment interpeller tendrement le petit Revel avec Anaxagore et Troëne, ou le bébé Cathala avec Newton et Zinc ? On doit convenir que ce n'était là que prénoms d'état civil, des « noms de carte » comme on dit en occitan, et qu'un prénom traditionnel, d'ancien régime, était usité dans la vie courante. D'ailleurs ce prénom s'ajoutait très officiellement aux autres, à titre de surnom reconnu, comme on peut le vérifier en consultant les registres de mariage ou de décès postérieurs. Ainsi, le 28 janvier 1815 est inscrit le mariage de Nonorgues Amazonne Silvie **dit Antoine** avec Vidal Oseille Elizabeth et, les 18 mai suivant, Tabarly Joseph épouse Bourès Roquette **dite Marie**.

Quoi qu'il en soit, les 186 Saint-Antoninois nés pendant la période d'apogée de la Révolution garderont, leur vie durant, leur curieuse identité révolutionnaire marquant encore une fois, de façon originale, l'histoire de notre vieille cité jadis accueillante aux idées nouvelles, le catharisme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le calvinisme au XVI<sup>e</sup> et la démocratie au XVIII<sup>e</sup>... Peu de communes ont fait une application aussi totale du calendrier républicain à l'état civil. A Caylus, cité voisine et souvent rivale, on résista à la fièvre révolutionnaire et « on donna toujours, aux enfants, à leur naissance, des noms de saints... » (9)

La chute de Robespierre et de ses amis, le 9 thermidor an II, met fin à la Révolution populaire. La réaction qui s'ensuit prépare le retour progressif à des pratiques anciennes, retour auquel les citoyens les plus avancés ne peuvent ou ne veulent plus s'opposer. Après le 1<sup>er</sup> germinal an III (21 mars 1795), jour où fut enregistrée la naissance des jumeaux Tabarly de Girbelle, plus aucun prénom républicain ne figure au registre.

---

(9). - Abbé Aiguilhanes : Caylus dans la tourmente - 1789-1803, page 134. Edition du Syndicat d'Initiative de Caylus - 1991 -



Le rétablissement des cultes, le 13 germinal suivant, autorise le baptême religieux et marque le retour aux prénoms traditionnels. Par la suite, aucune référence ne sera plus faite aux noms des jours du calendrier républicain si ce n'est pour l'inscription d'une « enfant femelle trouvée exposée dans un trou du mur de la porte Peyrière (10) de cette commune à main gauche en entrant » et à laquelle l'officier d'état civil, après réflexion et avis du juge de paix Coste, attribuera le nom de Laurier et le prénom de Françoise avant de la confier à une nourrice. Quelques rares républicains obstinés persisteront dans leur rejet du « fanatisme » tel Joseph Aliès, militaire valeureux, qui rend hommage, à sa façon, à son grand héros, en prénommant sa fille **Victoire Bonaparte**. Tel aussi Jean Clément Duvert, ex-chanoine, qui, deux ans plus tard, le 28 frimaire an VII, se montre encore plus courtisan et choisit **Pauline, Joséphine, Cornélie**, pour sa fille nouveau-née.

Le calendrier républicain restera encore en usage pendant plusieurs années dans les actes administratifs et publics ainsi que dans les actes de la vie privée : correspondance, reconnaissance de dettes, factures... et construction de la maison. On peut encore lire sur l'arceau de pierre de trois maisons de notre ville les dates suivantes : l'AN 5 D(e) L(a) R(épublique) dans un recoin de de la place des Capucins alors place de la République ; AN XII au 1 de la rue Saint-Angel, AN XIII au 16 de la rue de la Pélisserie.

Dans la vie courante, on reprend le rythme du calendrier grégorien avec repos hebdomadaire le dimanche. Les officiers municipaux eux-mêmes décident, le 1<sup>er</sup> frimaire an IV, que les séances de l'administration municipale se tiendront « désormais le septième jour après aujourd'hui... » qui était, justement, le dimanche 22 novembre 1795. Deux semaines après, à l'issue de semblable réunion dominicale, «... l'arbre de la constitution de 1793 dressé dans la basse-cour de la maison commune... » était solennellement abattu. Le 22 du même mois, la Garde Nationale avait beaucoup de peine à calmer une émeute de femmes dirigée contre certains prêtres assermentés. La période républicaine avait pris fin même si le calendrier était encore maintenu jusqu'au 10 Nivôse an XIV. Le lendemain, au lieu de 11 Nivôse an XIV, officiers publics et écoliers inscrivent sur leurs registres et sur leurs cahiers la date du 1<sup>er</sup> janvier 1806. Napoléon avait rétabli l'ère vulgaire.

*A Saint-Antonin-Noble-Val,  
ci-devant LIBREVAL 10 Nivôse de l'an CCII  
de l'ère républicaine, jour du Fléau.*

---

(10) Aussi appelée Porte des Carmes.